

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉS

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou le « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars canadiens.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, les flux de trésorerie disponibles, la devise constante et le ratio capitaux empruntés rajustés/BAlIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice dilué par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN et peuvent inclure les rajustements suivants :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale, y compris l'adoption de taux, ainsi que des changements dans les positions fiscales affectant les années précédentes.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, le bénéfice net de la Compagnie s'est établi à 1 139 M\$, ou 1,83 \$ par action après dilution, et à 3 472 M\$, ou 5,54 \$ par action après dilution, respectivement. Il n'y a pas eu de rajustement au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2025.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2024, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 085 M\$, ou 1,72 \$ par action après dilution, et à 3 360 M\$, ou 5,28 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2024 excluent une perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 78 M\$, ou 58 M\$ après impôts (0,09 \$ par action après dilution), comptabilisée au deuxième trimestre, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec, situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés au gouvernement du Canada. Voir la Note 4, *Actifs détenus en vue de la vente*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. La direction estime que le bénéfice net rajusté fournit à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'il facilite les comparaisons entre les périodes, puisqu'il exclut certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer la rentabilité de la Compagnie sur une base par action, facilitant ainsi l'évaluation de la performance d'une période à l'autre en retirant l'incidence des éléments non récurrents importants.

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉS

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice net	1 139 \$	1 085 \$	3 472 \$	3 302 \$
Rajustements :				
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	78
Incidence fiscale des rajustements ¹⁾	–	–	–	(20)
Total des rajustements	– \$	– \$	– \$	58 \$
Bénéfice net rajusté	1 139 \$	1 085 \$	3 472 \$	3 3360 \$
Bénéfice dilué par action	1,83 \$	1,72 \$	5,54 \$	5,19 \$
Incidence des rajustements, par action	–	–	–	0,09
Bénéfice dilué par action rajusté	1,83 \$	1,72 \$	5,54 \$	5,28 \$

1) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer les résultats d'exploitation fondamentaux de la Compagnie en excluant les éléments susceptibles de fausser l'analyse de la performance économique courante. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure fournit à la direction et aux investisseurs une vue d'ensemble des coûts en cours, sans les éléments exceptionnels et non récurrents, ce qui permet une évaluation plus précise de la gestion des coûts et de l'attribution des ressources sur l'ensemble des périodes de déclaration. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Pour la direction et les investisseurs, le ratio d'exploitation rajusté sert d'indicateur clé de performance en matière de gestion des coûts et d'efficacité opérationnelle globale, car il montre dans quelle mesure la direction contrôle efficacement les coûts par rapport au total des produits d'exploitation en excluant les éléments exceptionnels et non récurrents.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

En millions, sauf les pourcentages	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice d'exploitation	1 606 \$	1 515 \$	4 854 \$	4 619 \$
Rajustement :				
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	78
Total du rajustement	– \$	– \$	– \$	78 \$
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 606 \$	1 515 \$	4 854 \$	4 697 \$
Charges d'exploitation	2 559 \$	2 595 \$	7 986 \$	8 069 \$
Total du rajustement	–	–	–	(78)
Charges d'exploitation rajustées	2 559 \$	2 595 \$	7 986 \$	7 991 \$
Ratio d'exploitation	61,4 %	63,1 %	62,2 %	63,6 %
Incidence du rajustement	– %	– %	– %	(0,6 %)
Ratio d'exploitation rajusté	61,4 %	63,1 %	62,2 %	63,0 %

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉS

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, ajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions et regroupements d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 913 \$	1 774 \$	4 822 \$	4 704 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 120)	(1 190)	(2 481)	(2 644)
Flux de trésorerie disponibles	793 \$	584 \$	2 341 \$	2 060 \$

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,378 \$ et à 1,399 par 1,00 \$ US pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025 et à 1,364 \$ et à 1,360 \$ par 1,00 \$ US pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2024, respectivement. En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025 aurait été moins élevé de 1 M\$ (néant \$ par action après dilution) et moins élevé de 45 M\$ (0,07 \$ par action après dilution), respectivement.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre			Pour les neuf mois terminés le 30 septembre				
	2025	Incidence de la devise constante	2024	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)	2025	Incidence de la devise constante	2024	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
Produits d'exploitation								
Produits pétroliers et chimiques	854 \$	(4) \$	839 \$	1 %	2 577 \$	(43) \$	2 546 \$	– %
Métaux et minéraux	477	(3)	502	(6 %)	1 496	(34)	1 560	(6 %)
Produits forestiers	451	(3)	467	(4 %)	1 406	(31)	1 462	(6 %)
Charbon	237	(1)	229	3 %	725	(7)	691	4 %
Produits céréaliers et engrains	775	(3)	786	(2 %)	2 560	(36)	2 384	6 %
Intermodal	980	(3)	882	11 %	2 928	(19)	2 881	1 %
Véhicules automobiles	217	(1)	217	– %	677	(13)	688	(3 %)
Total – Produits marchandises	3 991	(18)	3 922	1 %	12 369	(183)	12 212	– %
Autres produits d'exploitation	174	(1)	188	(8 %)	471	(7)	476	(3 %)
Total – Produits d'exploitation	4 165	(19)	4 110	1 %	12 840	(190)	12 688	– %
Charges d'exploitation								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	815	(3)	795	(2 %)	2 597	(28)	2 539	(1 %)
Services acquis et matières	562	(3)	566	1 %	1 715	(14)	1 715	1 %
Carburant	418	(4)	519	20 %	1 349	(38)	1 579	17 %
Amortissement	500	(2)	475	(5 %)	1 482	(17)	1 403	(4 %)
Location de matériel	103	(1)	93	(10 %)	326	(8)	294	(8 %)
Autres	161	(3)	147	(7 %)	517	(12)	461	(10 %)
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	– %	–	–	78	100 %
Total – Charges d'exploitation	2 559	(16)	2 595	2 %	7 986	(117)	8 069	2 %
Bénéfice d'exploitation	1 606	(3)	1 515	6 %	4 854	(73)	4 619	4 %
Intérêts débiteurs	(227)	1	(230)	2 %	(679)	14	(660)	(1 %)
Autres éléments du produit net des prestations	125	–	114	10 %	376	–	341	10 %
Autres produits	3	–	10	(70 %)	44	(1)	44	(2 %)
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices	1 507	(2)	1 409	7 %	4 595	(60)	4 344	4 %
Charge d'impôts sur les bénéfices	(368)	1	(324)	(13 %)	(1 123)	15	(1 042)	(6 %)
Bénéfice net	1 139 \$	(1) \$	1 085 \$	5 %	3 472 \$	(45) \$	3 302 \$	4 %
Bénéfice dilué par action	1,83 \$	– \$	1,72 \$	6 %	5,54 \$	(0,07) \$	5,19 \$	5 %

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières, qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 30 septembre 2025 et 2024 et pour les douze mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 30 septembre et pour les douze mois terminés le 30 septembre</i>	2025	2024
Capitaux empruntés¹⁾		21 120 \$	20 698 \$
Rajustements :			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an ²⁾	452	363	
Régimes de retraite en déficit ³⁾	341	356	
Capitaux empruntés rajustés	21 913 \$	21 417 \$	
Bénéfice net	4 618 \$	5 432 \$	
Intérêts débiteurs	910	859	
Charge d'impôts sur les bénéfices	1 485	784	
Amortissement	1 971	1 866	
Coût des contrats de location-exploitation ⁴⁾	159	153	
Autres éléments du produit net des prestations	(489)	(460)	
Autres produits	(42)	(178)	
Rajustement :			
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente ⁵⁾	—	78	
BAIIA rajusté	8 612 \$	8 534 \$	
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)	2,54	2,51	

1) Représente le total de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et de la dette à long terme tels que présentés dans les Bilans consolidés.

2) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.

3) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.

4) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

5) Se rapporte à la perte de 78 M\$ sur les actifs détenus en vue de la vente, comptabilisée au deuxième trimestre de 2024, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec, situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés au gouvernement du Canada. Voir la Note 4, Actifs détenus en vue de la vente, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.